

**Les enjeux politiques des OMD :
Droits de la personne et élimination de la pauvreté**

**Rapport sommaire d'une conférence du CCCI et de l'INS
à Ottawa (Ontario)
du 26 au 28 mai 2005**

Ce rapport peut être photocopié librement pour utilisation sans but lucratif. Il est également possible d'en commander des exemplaires auprès du CCCI ou sur notre site web :

*1, rue Nicholas, bureau 300
Ottawa (Ontario) K1N 7B7
Canada*

*Téléphone : (613) 241-7007
Télécopieur : (613) 241-5302*

Site web : www.ccic.ca

*© Conseil canadien pour la coopération internationale
Août 2005*

TABLE DES MATIÈRES

1.0	INTRODUCTION	1
2.0	APERÇUS DES QUESTIONS	2
3.0	LES OMD COMME CADRE D'ÉLIMINATION DE LA PAUVRETÉ	2
3.1	OMD, droits de la personne et élimination de la pauvreté.....	3
3.2	L'inaction face aux causes profondes de la pauvreté et de l'inégalité.....	
3.3	Comprendre les relations de pouvoir inégales	5
3.4	Renforcer les autres bases de pouvoir.....	6
4.0	LES POLITIQUES DU CANADA POUR ATTEINDRE LES OMD ET RESPECTER SES OBLIGATIONS EN MATIÈRE DE DROITS DE LA PERSONNE	7
5.0	RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS	9

LES ENJEUX POLITIQUES DES OMD : DROITS DE LA PERSONNE ET ÉLIMINATION DE LA PAUVRETÉ RAPPORT SOMMAIRE D'UNE CONFÉRENCE DU CCCI ET DE L'INS À OTTAWA, DU 26 AU 28 MAI 2005

1.0 INTRODUCTION

Le Conseil canadien pour la coopération internationale (CCIC) et l'Institut Nord-Sud (INS) ont été les hôtes d'une conférence internationale sur les implications des Enjeux politiques des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) dans l'optique des droits de la personne et des stratégies d'élimination de la pauvreté. La conférence s'est tenue à l'occasion de l'assemblée générale annuelle du CCCI, qui réunissait plus de 130 participants provenant d'organisations canadiennes qui oeuvrent en coopération internationale, des membres de groupes représentés par l'Institut Nord-Sud ainsi que des experts de la société civile de la Tanzanie, du Brésil, de la Malaisie, du Zimbabwe, du Bangladesh, de l'Ouganda, de l'Europe et des États-Unis (voir les détails dans l'ordre du jour ci-joint).

La conférence avait pour but de formuler une évaluation critique des OMD en regard des progrès vers l'élimination de la pauvreté et de cerner les enjeux, les possibilités et les stratégies décisifs en matière de politique susceptibles d'engendrer des changements concrets et urgents pour la majorité pauvre de la planète. Ces enjeux sont au centre des activités de la Campagne mondiale de lutte contre la pauvreté qui a précédé le Sommet du G8 en juillet, l'examen par l'ONU, en juin, la conférence sur le financement du développement, la session extraordinaire de l'ONU, en septembre, pour faire le point sur les progrès relatifs à la Déclaration du Millénaire et la réunion ministérielle de l'OMC en décembre, à Hong Kong, qui portera sur le cycle de négociations commerciales de Doha. La campagne mondiale a suscité une discussion publique sans précédent et a ouvert en 2005 des perspectives quant à l'évolution des dossiers de l'assistance internationale, de la paix et de la sécurité, de l'investissement dans les populations et les économies locales, de la justice commerciale et de l'annulation de la dette.

Plutôt que de reprendre en détail les exposés en panel et les rapports des ateliers, ce document met en relief les enjeux et les points clés ainsi que les recommandations d'intervention formulées par les participants. La conférence n'avait pas pour but d'en arriver à un consensus mais plutôt d'alimenter un débat et d'indiquer, tant au gouvernement canadien qu'aux organisations de la société civile, la voie à emprunter au sujet des questions urgentes soulevées par les campagnes axées sur l'atteint des OMD. La conférence a pu s'inspirer de deux sources d'information, un document de fond du CCCI sur les enjeux politiques des OMD¹ et le rapport de 2005 du projet *Nous les peuples...* intitulé *La société civile et le programme mondial : de l'évaluation à l'action*².

¹ Le CCCI a produit un document d'analyse en trois parties sur La politique des OMD et l'élimination de la pauvreté, Le financement des OMD par un partenariat mondial pour le développement et Le Canada et le partenariat mondial pour le développement. Il existe en outre un résumé des trois documents et un tableau résumant les progrès accomplis par le Canada en regard du huitième des OMD. On trouvera ce document à <http://www.ccic.ca/f/002/aid.shtml>.

² *Nous les peuples* est un projet conjoint de l'Institut Nord-Sud et de la Fédération mondiale des associations pour les Nations unies. Ses rapports s'appuient sur un sondage annuel en ligne traitant de l'engagement de la société civile dans la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire et dans la poursuite des OMD. Le rapport de 2005 fait le point sur les leçons apprises et les progrès accomplis au cours des cinq dernières années. Le rapport de 2005 a été lancé à la conférence; on le trouvera à <http://www.nsi-ins.ca/fran/publications/default.asp>. Les participants ont aussi reçu un exemplaire de *Benchmarks for the 5 Year Review of the Millennium Summit* de Social Watch et les OSC canadiennes ont été invitées à signer cette déclaration. Ce document est affiché à <http://www.un-ngls.org/MDG/social-watch-Benchmark-2005.pdf>.

2.0 APERÇU DES QUESTIONS

La mise en rapport des buts primordiaux des OMD visant à mettre un terme à la pauvreté et de cibles assorties de délais est de toute évidence un point de référence important pour assurer une reddition de comptes par la communauté internationale. Il reste que de nombreuses organisations de la société civile, particulièrement dans le Sud, demeurent très sceptiques quant à la façon dont les gouvernements du Nord présentent les OMD en tant qu' un consensus mondial. Bien que les OSC aient situé les OMD au cœur de leur campagne en faveur d'un nouveau partenariat Nord-Sud, d'autres craignent qu'en mettant l'accent sur les cibles des OMD, on occulte d'importants problèmes pour l'équité mondiale comme la justice commerciale et l'annulation de la dette, la gouvernance équitable des institutions mondiales, les droits politiques, économiques et sociaux des pauvres, qui sont essentiellement absents des interventions de nombreux gouvernements. D'où « les enjeux politiques des OMD » tant pour les gouvernements que pour les acteurs de la société civile !

Cette conférence a mis l'accent sur cinq questions thématiques :

- Les OMD, à titre de mesures explicites du progrès dans les domaines importants pour l'élimination de la pauvreté, favorisent-ils ou encadrent-ils une démarche de la coopération au développement fondée sur les droits ?
- Comment assurer la cohérence entre l'appui du gouvernement à des mesures et à des règles en matière de commerce, d'investissement et d'annulation de la dette, qui ont perpétué l'inégalité et la pauvreté mondiales, et les engagements du gouvernement en faveur des OMD ?
- Est-ce que les conditions de réforme macroéconomique et politique qu'imposeront les donateurs mineront l'efficacité des répercussions sur la pauvreté des campagnes des OSC qui préconisent une aide plus immédiate pour financer les OMD touchant la santé, l'éducation ou la lutte contre la mortalité infantile ?
- Dans la poursuite des OMD les donateurs reconnaîtront-ils l'importance décisive de la prise en charge par les citoyens et de renforcer les capacités des pauvres et des marginaux de revendiquer leurs droits ?

Étant donné l'engagement du Canada en faveur des OMD et ses obligations en matière de droits de la personne, quels sont les plus principaux changements stratégiques que doit faire le gouvernement du Canada ou qu'il doit promouvoir sur la scène internationale ?

3.0 LES OMD COMME CADRE D'ÉLIMINATION DE LA PAUVRETÉ

3.1 OMD, droits de la personne et élimination de la pauvreté

Les OMD sont tirés de la Déclaration du Millénaire, qui les situe dans le cadre d'un engagement normatif en faveur des droits de la personne, de l'équité et de la justice mondiale. Toutefois, les OMD n'émanent pas eux-mêmes des principes et d'un cadre juridique relatifs aux droits de la personne; si tel était le cas, leurs cibles seraient fort différentes et leur approche serait

explicite (participation, responsabilité, non-discrimination). Dans le cas de plusieurs des OMD, le taux de progrès pour le quintile le plus pauvre des populations est souvent de loin inférieur à l'amélioration *moyenne* du pays visée par la cible. Ces répercussions discriminatoires soulèvent des préoccupations en ce qui a trait à une approche fondée sur les droits de la personne qui privilégie les droits des populations les plus pauvres et les plus marginales.

L'observation voulant que les droits de la personne ne soient pas intrinsèques au projet des OMD est plus évidente dans la marginalisation des droits des femmes par les OMD. Les buts et les cibles des OMD tiennent pour acquis que la même approche permettra tant aux hommes qu'aux femmes d'échapper à la pauvreté, ce qui fait fi en grande partie de plusieurs décennies de recherches sur la discrimination entre les sexes à titre d'importante entrave structurelle à l'élimination de la pauvreté. La lutte en faveur de l'autonomie des femmes par l'entremise du Programme d'action de Beijing de 1995 a été réduite, dans le troisième OMD, au rétrécissement de l'écart entre les sexes dans l'instruction primaire et secondaire, tandis que les droits génésiques des femmes sont passés complètement sous silence dans les OMD. Les droits des femmes, quand il en est question, sont considérés non comme des droits de la personne mais comme des instruments pour une réduction effective de la pauvreté.

3.2 L'inaction face aux causes profondes de la pauvreté et de l'inégalité

De l'avis de nombreux participants à la conférence, les OMD sont importants en raison de leur rôle comme points de référence (minimums) assortis d'un délai, que tous ont accepté de surveiller. On dispose pour la première fois de certaines cibles mesurables en regard desquelles les gouvernements et les institutions internationales doivent rendre des comptes dans certains domaines qui sont sans aucun doute importants pour la réduction de la pauvreté. Les engagements explicites pris par les gouvernements en faveur des OMD ont permis aux OSC d'insister auprès des gouvernements pour qu'ils s'attaquent aux causes profondes de la pauvreté dans toutes les dimensions politiques. De nombreuses OSC tirent (pleinement) parti de cette possibilité, surtout par l'entremise de la Campagne mondiale de lutte contre la pauvreté et de la Campagne du Millénaire du PNUD.

Le PNUD et d'autres ont soutenu avec fermeté qu'il **n'y aurait pas de réduction de la pauvreté** sans le règlement des problèmes reliés aux profondes inégalités dans la distribution des avoirs économiques et sociaux. Les OMD ne font, dans l'ensemble, aucune place aux causes profondes et à la nature distinctive de la pauvreté d'un pays, d'un sexe et d'un groupe vulnérable à l'autre. Les OMD et certains de leurs défenseurs tels que Jeffrey Sachs et le Projet du Millénaire formulent des hypothèses simplistes selon lesquelles la pauvreté est comme de la poussière qui peut être éliminée par l'« aspirateur » d'une aide plus abondante. Bien que l'aide soit un important catalyseur, il est beaucoup plus compliqué que cela d'abolir la pauvreté. L'histoire de la pauvreté montre que des structures fortement inégales à tous les niveaux perpétuent la pauvreté et l'exacerbent. En fin de compte, ce sont les citoyens à la base qui par leurs propres luttes mettront en place des gouvernements comptables aux pauvres, et qui renforceront la capacité ces derniers et des marginaux de revendiquer leurs droits.

Le PNUD a documenté la croissance des inégalités rurales et urbaines en Chine qui, de concert avec la privatisation du financement de la santé, engendrent une détérioration des résultats pour la santé des pauvres en milieu rural. En Tanzanie, les causes et les répercussions de la pauvreté sont complexes et structurelles – l’agriculture et l’industrie locale, qui emploient 80 p.100 de la population, ont été touchées par la libéralisation du commerce et les politiques d’investissement ainsi que par les conditions des prêts de la Banque mondiale et du FMI. Comme nous l’avons indiqué ci-dessus, les causes et les conséquences de la pauvreté sont très différentes pour les femmes et pour les hommes. Malgré la dépendance des femmes à l’égard de l’agriculture, le droit coutumier de la Tanzanie leur a toujours interdit d’être propriétaires; les hommes contrôlent le revenu familial ainsi que le revenu en espèces, tandis que la violence familiale prend des proportions alarmantes.

De nombreux participants à la conférence ont parlé de l’importance essentielle de la lutte contre l’inégalité à tous les niveaux (local, national, mondial) pour respecter les obligations, sur le plan des droits de la personne, en matière de réduction de la pauvreté. On a souligné que le programme des OMD est élaboré en grande partie par les gouvernements du Nord et les institutions multilatérales. C’est ainsi qu’en se concentrant exclusivement sur le cadre des OMD, le risque est grand de marginaliser les principes des droits de la personne que sont la non-discrimination et l’inclusion en s’appliquant à respecter les obligations de longue date en matière de droits de la personne.

- ❑ Pour de nombreux pays pauvres, le contenu des accords commerciaux est beaucoup plus important que les intentions de l’aide qui appuie les progrès relatifs aux OMD et contredit souvent ses visées. Les effets de la libéralisation du commerce, de la privatisation des services gouvernementaux et d’autres dimensions des politiques économiques néolibérales, qui ont pris diverses formes selon les pays, ont accentué l’inégalité. Ces politiques, conjuguées à des conditions de gouvernance fortement intrusives, sont exigées par les donateurs du Nord comme préalables à l’accroissement de l’aide et à la réduction de la dette. La privatisation des services publics, par exemple, enlève aux citoyens le droit de contester leurs gouvernements et de négocier avec eux dans les domaines essentiels tels que la santé, l’éducation ou l’eau. La privatisation de ces services transforme les « citoyens » en « consommateurs ».
- ❑ On fait largement fi des importantes dimensions structurelles des transferts de ressources, qui réduisent la capacité de lutter contre la pauvreté dans le Sud – le transfert de ressources du Sud au Nord par l’entremise du service de la dette, de la circulation des investissements et d’un système commercial international biaisé en faveur du Nord.
- ❑ Les buts en matière de santé, quoique primordiaux, n’adoptent pas une approche globale du droit à la santé en ce qui a trait à l’accès universel et aux conditions sous-jacentes nécessaires pour atteindre ce but dans les pays en développement (telle que la présence cruciale d’une infrastructure en matière de santé et de personnel médical, notamment de personnel infirmier sur le terrain). Comme nous l’avons mentionné ci-dessus, les buts et les cibles en matière de santé sexuelle et génésique sont absentes de l’actuel cadre des OMD. Une démarche axée sur les droits de la personne en ce qui a trait au VIH-sida sous-entend une plus grande reconnaissance et prise en considération de l’importante voix politique des particuliers et des organisations populaires engagés dans la lutte contre le VIH-sida partout au monde.

- ❑ L'intention implicite de la réduction de la pauvreté véhiculée par les OMD veut que la croissance soit un moteur de réduction de la pauvreté. Cela va à l'encontre des preuves selon lesquelles en Chine, où la pauvreté a été réduite par l'entremise de la croissance, la « conversion » de la croissance en réduction de la pauvreté a considérablement ralenti depuis la fin des années 1990. Le premier OMD ne va pas jusqu'à intégrer les actuels cadres de la FAO, fondés sur le droit à une alimentation suffisante, à une distribution équitable et à un accès aux ressources qui assurent la sécurité alimentaire.
- ❑ L'attention prépondérante accordée récemment à la sécurité mondiale et à la lutte contre le terrorisme par les gouvernements du Nord politise le programme d'aide par l'entremise de la sécurisation de l'aide. L'aide qui appuie les OMD doit servir à protéger les droits de la personne plutôt qu'à les violer. Par ailleurs, les OMD ne tiennent pas compte du rôle joué par les conflits et l'insécurité qui minent les buts de réduction de la pauvreté.

3.3 Comprendre les relations de pouvoir inégales

Il est essentiel de comprendre et de contrer les relations de pouvoir inégales pour mettre en œuvre des stratégies efficaces de réduction de la pauvreté et de l'inégalité tout en respectant les principes des droits de la personne.

- ❑ Les conditionnalités des programmes, particulièrement par l'entremise des IFI, qui demeurent liées aux relations d'aide et à l'annulation de la dette, constituent un mécanisme clé pour transmettre le pouvoir des donateurs et restreindre les possibilités stratégiques qui s'offrent aux pays en développement. Bien que le langage des donateurs ait évolué (« responsabilité des pays en développement »), les pratiques relatives à la conditionnalité de l'aide et à l'annulation de la dette n'ont pas changé. Le PNUD a documenté plus de 90 mécanismes pour débloquer les fonds dans les accords de prêts de la Banque mondiale. Les conditions macroéconomiques qui limitent les dépenses des ministères responsables des services sociaux nuisent à la poursuite des OMD dans ces domaines.
- ❑ Les institutions internationales se concentrent sur une définition restreinte de la pauvreté (un dollar par jour), que viennent renforcer les OMD. Ces institutions mettent leur pouvoir au service de la « marchandisation » des services sociaux de base tels que l'eau, plutôt que de chercher à garantir un accès universel aux services de base, y compris un accès pour les pauvres.
- ❑ En réagissant aux conditions de la pauvreté, on obéit souvent à une « hiérarchie de la pauvreté » qui comprend la féminisation de la pauvreté, la pauvreté des enfants, particulièrement ceux âgés de moins de six ans, les pauvres chroniques et les travailleurs à faible revenu dans l'économie informelle. Au cours des dernières années, s'est manifesté au sein du mouvement des femmes, une plus grande prise de conscience du problème de classes pour la création d'alliances entre les femmes, particulièrement en ce qui a trait aux droits des travailleuses. À l'autre extrémité du spectre, il est tout aussi important de voir comment les privilégiés peuvent grâce à leurs privilèges, donner une impulsion aux moyens de lutte pour les droits de toutes les personnes qui vivent dans une pauvreté chronique.

3.4 Renforcer les autres bases de pouvoir

Les OMD ne tiennent pas compte des questions de gouvernance démocratique et du besoin correspondant de renforcer les autres bases de pouvoir des citoyens qui revendiquent collectivement leurs droits.

- ❑ Les OMD et la Déclaration du Millénaire fournissent un important cadre normatif et de responsabilisation pour le militantisme des OSC, comme l'illustre la Campagne mondiale contre la pauvreté et la campagne Abolissons la pauvreté au Canada. Le rapport de 2005, *Nous les peuples...*, documente la diversité et la portée incroyables des activités des OSC. Par ailleurs, on a dit craindre que les campagnes mondiales ne détournent l'attention de la prépondérance de l'organisation et de la réflexion stratégique en ce qui concerne l'évolution des valeurs et la transformation des vies sur le terrain. Un cadre des droits de la personne inspire ce travail, mais la tâche la plus difficile est de favoriser une culture fondée sur la justice sociale et les droits de la personne sur le terrain. Qui continue de s'atteler aux dossiers de la violence contre les femmes, des effets de la privatisation, des droits sexuels, des conflits et du fondamentalisme ?
- ❑ Le projet mondial de Social Watch et le rapport *Nous les Peuples...* insistent sur l'urgence de traiter de la gouvernance démocratique à l'ONU et dans les institutions financières internationales, conformément au cadre normatif des droits de la personne, des droits du travail et des normes environnementales. Les OSC devraient chercher à renforcer la responsabilité parlementaire à l'égard de ces institutions à l'échelle nationale et à améliorer l'accès au système de l'ONU à l'échelle mondiale. On n'a même pas tenu les faibles promesses de réforme des IFI faites en 2002 à Monterrey.
- ❑ Bien que les questions de corruption soient au cœur de la poursuite des buts en matière de pauvreté, d'autres formes de responsabilisation, par l'entremise d'un engagement systématique de la société civile face au gouvernement, aux parlementaires et aux collectivités locales, sont des contrepoids essentiels pour contrôler la corruption. L'élimination de la corruption doit aussi être une responsabilité stratégique dans le Nord, où une amélioration de la réglementation et de la surveillance des banques et des sociétés transnationales s'impose.
- ❑ Les OSC ont été le moteur de propositions relatives à l'adoption de nouveaux mécanismes de financement à la fois pour contrôler les transactions spéculatives de devises et comme source d'un financement innovateur et différent du développement; ces OSC doivent tirer parti de la relance des discussions officielles sur les prélèvements mondiaux (p. ex. taxes sur les lignes aériennes) pour garantir de nouvelles ressources fiables et prévisibles au-delà des engagements à porter l'APD à 0,7 p.100 du RNB. Même si le Parlement s'est montré au départ intéressé par la taxe sur les transactions de devises, le Canada a, plus récemment, gardé le silence ou résisté à ces discussions. Les OSC des pays en développement mettent aussi l'accent sur les modes de redistribution des impôts les plus équitables pour financer les services gouvernementaux.

4.0 LES POLITIQUES DU CANADA POUR ATTEINDRE LES OMD ET RESPECTER SES OBLIGATIONS EN MATIÈRE DE DROITS DE LA PERSONNE

L'Énoncé de politique en faveur d'une aide internationale plus efficace, publié par l'ACDI en 2002, ainsi que l'Énoncé de politique internationale de 2005 engagent le gouvernement canadien « compte tenu d'un consensus international de plus en plus marqué à viser les objectifs de coopération au développement, consensus qui a trouvé son expression dans l'appui des OMD par la communauté internationale » (Ric Cameron, vice-président principal, ACDI, Notes pour une allocution, 28 mai 2005).

- ❑ Tout en reconnaissant leurs lacunes, l'ACDI et le gouvernement du Canada sont d'avis que les OMD représentent des « buts à visage humain », qui mettent l'accent sur la personne dans des domaines qui font changer les choses pour les pauvres. L'Énoncé concentre l'appui de l'ACDI sur cinq secteurs dans 25 pays et tire parti des nouvelles formes de prestation de l'aide (tel qu'il est énoncé dans la récente Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide) dans la poursuite des OMD. Bon nombre des pays de concentration se trouvent en Afrique où le Canada s'est engagé à doubler l'aide d'ici à 2008.
- ❑ L'ACDI reconnaît qu'il faut veiller à la cohérence des politiques et adopter une orientation pan gouvernementale de la poursuite des OMD, et insiste sur le déliement de l'aide, l'attention aux États en déroute, l'investissement et un accès équitable au marché pour les pays en développement.
- ❑ Les nouvelles relations d'aide sont fonction de la mesure dans laquelle les pays s'approprient les cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté (CSLP); le Canada est favorable à l'idée d'une révision de ces cadres pour élaborer des plans décennaux axés sur les OMD (tel que proposé par Jeffrey Sachs), et assortis d'engagements de financement à long terme de la part des donateurs.
- ❑ L'accent mis sur la gouvernance par l'ACDI est essentiel si l'on espère que la prise en charge locale des stratégies de développement se concrétise. « Je suis d'accord sur le fait que la prise en charge locale va au-delà de l'écoute des priorités des gouvernements des pays en développement... dans un intérêt de transparence et dans une perspective globale, les OSC du Sud – appuyées par leurs partenaires du Nord – doivent jouer un rôle accru dans le développement des capacités en vue d'une bonne gouvernance, en tenant leurs gouvernements responsables de leurs actions envers les OMD et en sollicitant la participation du public dans le processus. Nous [ACDI] devons nous assurer que nous participons à des activités qui aident les voix du Sud à grandir au lieu de les supplanter. » (Ric Cameron, Notes pour une allocution, le 28 mai 2005).

Un certain nombre de participants et panélistes ont reconnu l'importance de l'appui du Canada aux OMD à titre de tremplin (« OMD Plus ») et comme fondement de la cohérence de la politique internationale du Canada. Il est proposé de légiférer pour placer les OMD au cœur de la politique de coopération internationale du Canada et de mettre en place des moyens d'évaluation du rendement de tous les ministères pertinents en ce qui touche les engagements des OMD. Toutefois, on a souligné que l'Énoncé de politique internationale, bien qu'il énonce la vision d'un monde plus équitable et qu'il formule un certain nombre de propositions intéressantes, est loin d'offrir un tel cadre cohérent pour la politique canadienne.

- ❑ Dans le document sur la politique du développement, la vision et les plans pour atteindre les OMD sont essentiellement isolés; ils ne trouvent aucun écho dans les politiques relatives à la diplomatie, à la défense et au commerce, et peuvent même les contredire. Le ministère des Finances, qui joue un rôle de premier plan auprès des institutions financières internationales, n'a même pas participé au processus d'examen de la politique internationale et les IFI ne sont pas mentionnées dans l'Énoncé de politique internationale.
- ❑ Bien que l'Énoncé accorde une place et une attention considérables aux États en déroute, le détournement des ressources d'aide en faveur des intérêts du Canada en matière de sécurité demeure préoccupant, l'Irak et l'Afghanistan étant devenus les plus importants bénéficiaires de l'aide du Canada au cours des dernières années. On nous a rappelé qu'en donnant à l'Afrique subsaharienne la priorité, le Canada ne doit pas oublier que la majorité des pauvres vivent toujours en Asie du Sud, où la croissance ne profite qu'à 5 p.100 des gens, membres des castes supérieures.
- ❑ L'Énoncé ne fixe aucun calendrier pour l'atteinte du but de l'ONU, c'est-à-dire que l'aide constitue 0,7 p.100 de notre RNB. Il passe sous silence l'agriculture comme secteur de concentration : voilà qui est alarmant étant donné que la majorité des populations pauvres vivent et travaillent en milieu rural. (La ministre de la Coopération internationale a par la suite précisé, dans une allocution à une conférence du CCCI en mai 2005, que l'agriculture demeure importante.)
- ❑ L'Énoncé met l'accent de manière prépondérante non sur les plans visant à atteindre les OMD mais sur les préoccupations traditionnelles (militaires et territoriales) en matière de sécurité dans la politique étrangère du Canada. Il est à peine question des obligations du Canada relativement aux droits de la personne à l'échelle internationale et ces obligations ne constituent certainement pas un cadre pour comprendre les choix du Canada en matière de politique étrangère. Les obligations relatives aux droits de la personne ne peuvent venir se greffer à une politique; la coopération internationale du Canada doit s'inspirer des valeurs et des politiques relatives aux droits universels, malgré les faiblesses notoires du système international des droits de la personne.
- ❑ La lutte contre la pauvreté est en prioritaire partie dans l'Énoncé dans lequel est la crainte exprimé « qu'ils [les pauvres] ne trouvent d'autres moyens, plus inquiétants, de se faire entendre » (Énoncé). Malgré un discours axé sur la responsabilité du développement, l'Énoncé est, dans son ensemble, caractérisé par une idée agressive voulant que nous soyons les mieux placés pour savoir comment promouvoir « les valeurs canadiennes » en déployant nos forces à l'étranger, en sécurisant des États fragiles, et en faisant la promotion de la bonne gouvernance et de la reconstruction. Les pays les plus pauvres ne font pas partie des priorités diplomatiques du Canada, qui mettent l'accent sur ce qu'on se plaît à appeler les super puissances émergentes – la Chine, l'Inde et le Brésil. Par contre, le Canada maintient son engagement en faveur du multilatéralisme et des Nations unies, qui peuvent servir de contrepoids aux intérêts des riches et obliger les gouvernements à rendre des comptes relativement aux droits de la personne et aux ODM. Cet engagement pourrait mettre en cause les récentes propositions canadiennes en faveur d'un forum des dirigeants, le L20, indépendant de l'ONU, et le détournement des ressources canadiennes de maintien de la paix au profit de forces coordonnées par l'OTAN.

5.0 RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS

D'ici la fin de 2005, se présenteront d'importantes possibilités d'influer sur le programme international en matière de pauvreté et d'inégalité. Les OSC canadiennes doivent s'associer à d'autres OSC de par le monde pour inciter notre gouvernement à faire preuve de leadership au cours des prochaines rencontres mondiales.

On a fait remarquer que le Canada, au moment de la conférence, n'avait pas produit de rapport sur son rendement en regard de la Déclaration du Millénaire et des ODM pour le Sommet extraordinaire de septembre. Bien que la conférence n'ait pas fait une déclaration de consensus, les participants et les orateurs ont formulé un certain nombre de recommandations à l'intention du gouvernement du Canada.

1. Adopter et promouvoir les principes des droits de la personne énoncés dans la Déclaration du Millénaire, en accordant une attention particulière aux droits des femmes, en vue à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le développement et assurer la cohérence des politiques de tous les ministères pertinents en matière de coopération internationale canadienne dans la poursuite du but de l'ONU d'éliminer la pauvreté à l'échelle mondiale.
2. Reconnaître et promouvoir activement un protocole optionnel au Pacte de l'ONU relatif aux droits économiques, sociaux et culturels qui garantirait le droit d'un individu ou d'un groupe lésé d'en appeler à un organisme international relativement à ses droits, tout en renforçant la capacité des gouvernements de garantir le droit aux aliments grâce à l'amélioration des moyens de subsistance des populations pauvres et vulnérables, dans les régions tant rurales qu'urbaines.
3. Renforcer un cadre « OMD Plus » en animant un dialogue sur de nouvelles cibles et de nouveaux indicateurs permettant d'éliminer les limites actuelles, plutôt que de rouvrir ou de regrouper les buts eux-mêmes dans l'optique des obligations relatives aux droits de la personne. Il est particulièrement important d'inscrire dans ce cadre les droits à la santé sexuelle et génésique ainsi que le Programme d'action de Beijing.
4. Adopter une politique sur la conditionnalité relative aux modalités de l'aide canadienne et à l'annulation de la dette, qui respecte la « responsabilité locale » en mesurant les résultats des pays en développement à la lumière des progrès globaux accomplis dans la poursuite de buts sociaux convenus mutuellement, plutôt que d'insister sur les orientations politiques et économiques prescriptives préalables que déterminent les donateurs les plus puissants.
5. Élaborer un cadre stratégique qui associe la société civile au processus de développement et tienne compte des rôles joués par les OSC pour assurer l'efficacité de l'aide canadienne tant au chapitre de la gouvernance démocratique celui de l'efficacité des programmes à l'intention des pauvres et des plus vulnérables; et, plus particulièrement, réévaluer l'efficacité de la place quasi exclusive qu'accorde l'ACDI aux mécanismes de soutien budgétaire de gouvernement à gouvernement, coordonné par les donateurs, pour appuyer les OMD.

6. Adopter des mesures qui délient l'aide alimentaire canadienne, liée actuellement dans une proportion de 90 p.100 à des achats au Canada, et qui garantit la cohérence, sur le plan des politiques, entre les politiques d'aide pour assurer la sécurité alimentaire des pays en développement et les répercussions des politiques de commerce et d'investissement du Canada sur ces pays.
7. Promouvoir, par l'entremise de notre programme d'aide et de nos institutions multilatérales, des politiques fondées sur un accès universel à la santé et aux autres services sociaux, en tenant compte de l'expérience que possède le Canada en matière de programmes de santé universels, tout en s'attachant explicitement aux obligations du Canada relatives aux droits de la personne pour accomplir des progrès concernant la réduction de la pauvreté et de l'inégalité au Canada.
8. Favoriser un service de soins de santé fondé sur les ressources publiques, l'accès universel et le choix des traitements et des approches de la bonne santé, en multipliant considérablement les ressources affectées aux systèmes de santé publics et en accordant une attention particulière aux maladies chroniques qui frappent les pays en développement telles que la malaria et le VIH-sida et en éliminant les actuelles barrières commerciales qui entravent l'accès universel à des traitements abordables.
9. Élargir l'accès au marché canadien accordé aux pays les moins avancés à tous les pays à faible revenu, tout en appuyant l'adoption de règles du commerce international qui visent à optimiser la flexibilité pour les pays en développement, y compris un traitement spécial et différentiel, de manière à les mettre sur leur propre voie de développement viable qui réduise la pauvreté et respecte des obligations en matière de droits de la personne.
10. Adopter à l'échelle nationale une taxe sur les transactions de devises qui se fonde sur une résolution antérieure du Parlement canadien et, en coopération avec des pays aux vues similaires, affirmer un leadership international pour promouvoir la taxe à titre de ressource de développement indépendante des engagements des donateurs et contrôler la spéculation sur les devises.
11. Tenir compte des lignes directrices stratégiques de l'OCDE sur les paradis fiscaux et interrompre les relations économiques avec les pays qui ne s'y conforment pas.